



Moisissure et préavis que faire ?

Par **Samantha77**, le **01/01/2015 à 21:26**

Bonsoir
Je loue un appartement depuis 1an, à notre entrée tout avait été repeint lorsque l'hiver est arriver nous avons commencer a avoir des champignons dans la chambre qui nous a obliger à ne plus y dormir car mon ami a des soucis respiratoire et dans la salle de bain.
Nous sommes allés à l'agence pour leur expliquer notre problème, ils nous ont répondu que nous étions des menteurs et que c'était de notre faute si y en avait.
Nous y sommes retournés un jour après ils ont enfin contacté les propriétaires qui sont venus constater (nous n'avons pas de vmc depuis notre entrée dans le logement) après ils ont réparé la vmc et nous ont dit de nettoyer les champignons chose que nous avons fait et par la suite ils ont retiré le lino qui avait été touché. Ils ont vu avec le propriétaire pour le changement des vitres de la chambre qui étaient mortes et donc tout le froid passait. Cet été ils ont changé les vitres, recouper le bas de la porte de salle de bain qui n'était pas à 2cm du sol et mis une ventilation à la fenêtre.
Cet hiver rébelote en pire champignon dans la salle de bain en grosse quantité, sur les fenêtres de chambre avec des coupures d'eau sur les murs des 2 pièces et depuis peu dans le salon et dans l'entrée de l'appartement, les propriétaires sont revenus constater et nous, nous avons donné le préavis ils ont bien insisté sur le fait que nous ne tolérons pas de perdre la caution à cause de ça.
Seulement les propriétaires nous ont dit qu'ils vendent de toute façon et là surprise nous venons de voir que l'appartement est de nouveau à la location donc vu la date pas de travaux prévus mais du coup on a peur de se faire rouler pour la caution.
J'ai pensé envoyer une lettre AR avec les photos pour nous protéger qu'en pensez-vous ? Que pouvons-nous faire ?

Par **cocotte1003**, le **02/01/2015 à 04:33**

Bonjour, avez-vous fait un état des lieux de sortie où les moisissures sont notées, cordialement

Par **Samantha77**, le **02/01/2015** à **10:43**

Bonjour on rend les clés le 10 mars, notre entourage nous dit de nettoyer a la javel mais les taches sont toujours visible et de plus a un endroit c'est une tache conséquente

Par **cocotte1003**, le **02/01/2015** à **12:44**

Bonjour, c'est l'état des lieux de sortie qui est important dans votre situation pas le rendu des clés, cordialement

Par **Samantha77**, le **02/01/2015** à **13:16**

L'état des lieux de sorti se fera le 10 mars aussi rnLa j'ai fait unes lettre avec photo qui part en Ar pour nous "protéger"